



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2023, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 2 août 2023. Son présent à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE et NATHALIE DENAULT, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE, PHILIPPE OUELLET et DAVE HÉRAULT

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux du 5 juillet 2023
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Résolution mandatent la directrice générale à obtenir une opinion juridique concernant un comité de citoyens
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
 - 6.2. Avis de motion — Renouvellement des règlements SQ
 - 6.3. Achat et installation de balises amovibles sur la rue Duke
 - 6.4. Résolution pour l'achat d'équipements pour le service d'incendie
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Résolution pour l'achat de 2 radios de fréquences numériques pour pompiers
 - 7.2. Service de Multi Route pour l'abat poussière
 - 7.3. Service de balais mécanique
 - 7.4. Service de rapiéçage d'asphalte
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1. Embauche d'un inspecteur municipal
 - 10.2. Demande d'un deuxième raccordement aux services d'eau et d'égout pour lot numéro 4 638 132
 - 10.3. Demande de raccord d'eau et égout pour le lot 6 531 418
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1. Achat d'une balançoire adaptée
 - 11.2. Demande de subvention dans le cadre du FRR- Volet 4
12. **FINANCES**
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de juillet 2023
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
16. **CORRESPONDANCE**
17. **SUIVI DE DOSSIERS**
18. **VARIA**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
20. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2023, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-08-115

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR			
Maire			
DAVE HÉRAULT			
<i>Responsable : Aréna</i>			
<i>Comité : Consultatif en urbanisme</i>			
PHILIPPE OUELLET			
<i>Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile</i>			
<i>Responsable des Parcs et Aréna</i>			
GAÉTAN GRAVELINE			
<i>Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)</i>			
<i>Comité : consultatif en urbanisme et Chute Coulonge</i>			
DEBBIE LAPORTE			
<i>Responsable du OH et Parcs</i>			
<i>Comité : Ressources humaines</i>			
NATHALIE DENAULT			
<i>Responsable des Finances, Voirie et Sécurité civile</i>			

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

LISE A. ROMAIN			
<i>Responsable de la Culture, famille et aînés</i> <i>Comité : Ressources humaines</i>			
NAOMIE RIVET			
<i>Directrice générale</i> <i>Greffière-trésorière</i>			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUILLET 2023

2023-08-116

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 juillet 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter les procès-verbaux des séances du 5 juillet 2023 ; tel que présenté (ou avec les modifications suivantes).

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 RÉOLUTION MANDATENT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À OBTENIR UNE OPINION JURIDIQUE CONCERNANT UN COMITÉ DE CITOYENS

2023-08-117

ATTENDU QU' un comité de citoyens du Village de Fort-Coulonge composé de certains citoyens de la communauté requiert d'être impliqué et consulté dans le cadre de certains dossiers concernant l'administration courante de la Municipalité;

ATTENDU QUE suivant le document déposé, daté du 13 juillet 2023, l'on réfère à une consultation concernant des domaines liés à la taxation;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE certaines des consultations viseraient également des décisions concernant le personnel de la Municipalité et certains travaux concernant les infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les demandes du comité de citoyens soulèvent des questions concernant la légalité d'une telle implication d'un comité de citoyens;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge mandate la directrice générale afin d'obtenir une opinion juridique du cabinet Deveau Avocats visant à éclairer le conseil concernant la légalité d'impliquer un comité de citoyens concernant des dossiers ou sujets identifiés par celui-ci dans le document daté du 13 juillet 2023 et quant au rôle que veut jouer ledit comité de citoyens dans ces affaires municipales.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

2023-08-118

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (« 9-1-1 PG ») remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ATTENDU QU' en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la Directrice générale Naomie Rivet et Maire Christine Francoeur à signer l'entente de service 9-1-1 PG avec BELL CANADA.

ADOPTÉE

6.2 AVIS DE MOTION — RENOUELEMENT DES RÈGLEMENTS SQ

2023-08-119

AVIS DE MOTION

Est par les présentes données par Madame la conseillère **LISE A. ROMAIN**.

QU' à une séance subséquente, la directrice générale présentera la nouvelle série des règlements municipaux applicables par la Sureté du Québec 2023-01 à 2023-06; abrogeant la série 2011-01 à 2011-06

RÈGLEMENTS PORTANT SUR :

- 01- Concernant le stationnement**
- 02- Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**
- 03- Concernant les nuisances**
- 04- Concernant le colportage**
- 05- Concernant l'utilisation extérieure de l'eau**
- 06- Règlement sur les systèmes d'alarme**

6.3 ACHAT ET INSTALLATION DE 2 BALISES AMOVIBLES SUR LA RUE DUKE

2023-08-120

ATTENDU QUE 2 balises seront installées sur la rue Duke afin de réduire les excès de vitesse;

ATTENDU QUE ces endroits sont fréquentés par de jeunes enfants;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent l'installation de 2 balises sur la rue Duke;

QUE 2 balises amovibles soient achetées au coût de 801.60 \$ plus taxes de Develotech et installées sur la rue Duke.

ADOPTÉE

6.4 RÉOLUTION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE D'INCENDIE

2023-08-121

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent l'achat d'équipement pour le service d'incendie, pour la somme de 3 024,00 \$, plus les taxes de l'entreprise L'Arsenal.

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent l'achat de 3 adaptateurs pour le service d'incendie, pour la somme de 1 402,00 \$, plus les taxes de l'entreprise L'Arsenal.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE 3 RADIOS DE FRÉQUENCES NUMÉRIQUES POUR LA VOIRIE

2023-08-122

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**

Et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'achat de deux radios de fréquences numériques pour la voirie, pour la somme de 1485,00\$ plus les taxes, de l'entreprise *CTM (Centre de Téléphone Mobile)*.

ADOPTÉE

7.2 SERVICE DE MULTI ROUTES POUR L'ABAT POUSSIÈRE

2023-08-123

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge acceptent la soumission de l'entreprise *Multi Routes* pour l'abat poussière, au montant de 1 719,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

7.3 SERVICE DE BALAIS MÉCANIQUE

2023-08-124

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge acceptent la soumission de l'entreprise *Service de balais mécanique* pour le balayage des rues, au montant de 12 780,00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

7.4 SERVICE DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

2023-08-125

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge acceptent la facture de *Greenwood Paving* pour le rapiéçage d'asphalte pour 3 bris au montant de 10 163,79 incluant les taxes.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

2023-08-126

ATTENDU QU' une réorganisation de poste était nécessaire dans la municipalité pour le bon fonctionnement;

ATTENDU QU' il s'agit d'un poste permanent à temps partiel de 15 heures par semaine flexible, avec les conditions demandées par le candidat retenu;

Le vote est demandé par madame **DEBBIE LAPORTE** :

VOTE				
Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme Christine Francoeur	Maire		✓	
M. Dave Héroult	Conseillère	1	✓	
M. Philippe Ouellet	Conseiller	2	✓	
M. Gaétan Graveline	Conseiller	3		✓
Mme Debbie Laporte	Conseillère			✓
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5		✓
Mme Lise A. Romain	Conseillère	6	✓	

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge procèdent à l'embauche d'un inspecteur municipal au numéro employeur : 400-001;

ADOPTÉE

10.2 DEMANDE D'UN DEUXIÈME RACCORDEMENT AUX SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR LOT NUMÉRO 4 638 132

2023-08-127

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 4 638 132 est en construction d'une ralonge de la maison;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE la propriétaire a fait la demande d'un deuxième raccordement aux services d'eau et d'égout;

ATTENDU QUE la propriétaire a dû faire inspecter la tuyauterie pour faire certain qu'il n'a pas de problème avec le système qui appartient à la propriétaire avant de débiter les travaux;

ATTENDU QUE plusieurs problématiques ont été rapportées;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge n'autorisent pas le raccordement aux services d'eau et d'égout;

ADOPTÉE

10.3 DEMANDE DE RACCORD D'EAU POUR LE LOT 6 531 418

2023-08-128

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6 531 418 pour un triplex qui est en construction;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorisent l'accès à l'eau et les égouts sur le lot 6 531 418 qui est situé sur la rue Dempsey.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 ACHAT D'UNE BALANÇOIRE ADAPTÉE

2023-08-129

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**

Et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'achat d'une balançoire adaptée pour le parc Centenaire au montant de 969.99 \$ plus les taxes, de l'entreprise Les Jeux Modul'air Inc.

ADOPTÉE

11.2 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FRR- VOLET 4

2023-08-130

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge, procèdera à la demande dans le cadre de vitalisation de la MRC de Pontiac FRR — Volet 4 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal confirme un engagement de 10 % du montant final du projet « Escalier sur la rivière », à la suite de l'acceptation et l'obtention de la subvention du FRR — Volet 4 ;

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE le conseil municipal anticipe beaucoup le projet dû au fait que le quai a un grand achalandage. La Municipalité du Village de Fort-Coulonge ajoutera une somme de 10 000,00 \$ additionnel pour la réalisation le projet ;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale à signer au nom du promoteur un protocole avec la MRC de Pontiac pour le projet et donc le conseil dédit une somme de 10 % du montant final pour ce projet « Escale sur la rivière ».

ADOPTÉE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE JUILLET 2023

2023-08-131

ATTENDU QUE Mme la Directrice générale, dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du *Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* ;

ATTENDU QUE les comptes du mois de juillet ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 347 082,13 \$ se répartissant comme suit :

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Salaires payés	46 650,11	\$
Opérations courantes payées	174 232,14	\$
Immobilisations payées		\$
Opérations courantes à payer	126 199,88	\$
Total	347 082,13	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 5e jour du mois d'août 2023.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

18. VARIA

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-08-132

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare
la clôture de l'assemblée à 20 h 06.

ADOPTÉE

Présidente

Secrétaire

CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».